

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

119/15

16/03/2015

Déclaration de la haute représentante, au nom de l'UE, sur la Crimée

Un an après la tenue du "référendum" illégal et illégitime et l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie qui a suivi, l'Union européenne demeure fermement attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

L'Union européenne ne reconnaît pas cette violation du droit international et continue à la condamner. En outre, l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie constitue une menace directe pour la sécurité internationale et a de graves répercussions sur l'ordre juridique international, qui protège l'unité et la souveraineté de tous les États.

L'Union européenne demeure fermement déterminée à mettre intégralement en œuvre sa politique de non-reconnaissance, y compris au moyen de mesures restrictives. Elle demande une fois encore aux États membres des Nations unies d'envisager des mesures de non-reconnaissance similaires, conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale.

L'Union européenne se déclare une nouvelle fois vivement préoccupée par le renforcement continu du dispositif militaire et la détérioration constante de la situation des droits de l'homme dans la péninsule de Crimée, notamment par l'impossibilité d'exercer la liberté d'expression et par les persécutions que subissent les personnes appartenant à des minorités. L'Union européenne demande une nouvelle fois que les acteurs internationaux des droits de l'homme puissent accéder, librement et sans restriction, à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée et Sébastopol.

La Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro* et l'Albanie*, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, et le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

* L'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

Ce document est disponible dans des langues autres que celles de l'UE: [Russe](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press